

Lettre spéciale :

Débat sur l'avenir des collèges publics

Conseil départemental de La Manche
Groupe de la gauche sociale et écologiste

Edito >

Face au statu quo, une ambition pour la jeunesse !

Alors que l'État annonce le gel de 10 milliards de dépenses et que l'Éducation Nationale devra payer son tribut et effectuer des réformes à budget non plus constant mais décroissant, notre session sur le devenir des collèges, obtenue de haute lutte, résonne lourdement

En effet comment pourrions-nous garantir l'égalité des chances et un service public de qualité pour tous les jeunes manchois si nous nous contentons d'attendre ! Attendre que l'État au nom de la baisse démographique, inéluctable, reprenne des postes d'enseignants et condamne inexorablement nos petits établissements à leur fermeture ?

Nous aurions pu, nous aussi, choisir cette voie, celle du statu quo, celle de l'immobilisme, celle de l'attentisme... Oui, c'est certainement le chemin le plus facile : brandir l'argument de la proximité pour toute ambition !

Ce n'est pas notre vision de l'engagement politique et de la responsabilité des élus.

Nous pensons que le courage est une vertu qui nous oblige et nous pensons que face à l'État, nous, élus départementaux, avec les compétences qui sont celles du Conseil départemental, nous devons fédérer et amener les différents acteurs de nos territoires à définir ensemble un projet pour la jeunesse et pour les familles. Face à une évolution inéluctable liée à la démographie de notre département, nous devons nous mobiliser et relever le défi pour construire ensemble une offre éducative ambitieuse pour tous. De la force de notre action, nous pourrions demander à l'État de nous donner les moyens de mettre en œuvre ces ambitions.

C'est pourquoi, au cours de la séance exceptionnelle du 2 février, dont nous sommes à l'initiative, nous avons proposé une méthodologie qui s'appuie sur :

- ↳ Le plan « **Collèges d'avenir 20.30.50** »
- ↳ L'élaboration du **Projet Éducatif Social Local** (PESL) départemental
- ↳ L'organisation des **Assises départementales de l'Éducation**

Bon à savoir...

Votre lettre numéro 8

La journée du 2 février s'est passée en deux temps et il y aura donc deux lettres car chaque séance avait son importance. Comme expliqué dans la lettre précédente, notre groupe a obtenu que ça ne soit pas une minorité de la majorité départementale qui décide, en réunion de groupe, pour l'ensemble du Conseil départemental sur un sujet aussi important (et polémique, certes) qu'est l'avenir des collèges publics dans la Manche. La réalité du mur démographique et la nécessité d'adapter les collèges aux pratiques et attentes pédagogiques ne pouvaient se contenter du statu quo, de l'immobilisme choisi par une minorité d'élus. Cette première lettre est donc consacrée à la séance extraordinaire qui s'est tenue à notre initiative et ayant pour seul ordre du jour de débattre sur l'avenir des collèges.

Vous verrez, grâce à cette lettre, que nous sommes venus avec des propositions. Nous avons travaillé le sujet et nous avons choisi de proposer une méthodologie d'action. Nous respectons ainsi notre engagement d'être une opposition au travail dépassant la simple critique pour proposer des actions, des solutions, des choix. À 9 sur 54 il est parfois difficile de se faire entendre, de se faire comprendre, dans les murs et au-delà des murs de la maison du département. Cette lettre vous permettra savoir ce que nous défendons avec les valeurs de gauche qui sont les nôtres.

Utilisez les QR-Codes

Dans cette lettre, scannez les QR Code pour accéder au fichier PDF des interventions.



Les interventions en vidéo

La plénière est retransmise en direct et consultable en différé sur Vimeo. Le second QR-Code renvoie à l'intervention en vidéo.



on a "gouverner, c'est prévoir". Ce matin, je m'en réjouis. Ça montre qu'il faut peut-être aussi rendre hommage à notre groupe. Si cette matinée... On souhaitait des débats utiles, je suis content de vous faire réagir.

Débat sur l'avenir des collèges publics

Conseil départemental de La Manche
Groupe de la gauche sociale et écologiste



Monsieur le Président,
cher.e.s Collègues,

Comme il a été rappelé, en début de matinée, nous nous retrouvons pour une séance extraordinaire demandée à notre initiative. Et, je remercie, à titre personnel et au nom du groupe, l'ensemble des 19 collègues qui ont permis à cette séance de se tenir. A suivre les échanges depuis un certain temps, déjà, je constate que nous étions nombreux à avoir quelque chose à dire sur ce sujet. Et c'est bien normal ! C'est l'expression même de la démocratie que de pouvoir débattre, publiquement, nous qui sommes des élus du peuple et qui agissons en son nom ! A l'heure où l'on veut renforcer l'engagement citoyen, en particulier des plus jeunes, n'est-ce pas à nous de donner l'exemple, encore plus sur un sujet qui les intéresse ! Ce que nous venons d'entendre reflète aussi toute la difficulté de l'exercice dans une assemblée qui doit voter des politiques départementales alors que, tous, élus de nos cantons, nous ressentons, légitimement, le besoin de représenter notre territoire. Le risque dans ces cas-là, c'est de rechercher le plus petit dénominateur commun... même dans une majorité comme la vôtre... Et, malheureusement pour les Manchois, ce plus petit dénominateur est celui de l'attentisme. Dans un monde qui bouge à vitesse grand V, dans un monde qui doit relever des défis fondamentaux... Statu quo et refus du débat sont loin d'être les meilleures réponses. Elles nous figent et nous font prendre du retard tout en laissant la rumeur et la désinformation saper notre système. C'est tout ce que nous refusons. D'où notre démarche et notre souhait de prendre de la hauteur par rapport à une vision personnelle et cantonale du sujet. D'ailleurs, à notre grande surprise, nous aurions pensé que, pour base de discussion, nous aurions en main le travail de prospective très bien réalisé par nos services qui, autour de votre vice-présidente, approfondit le sujet de l'avenir des collèges depuis plusieurs mois. Ces documents, nous les avons eus hier, le délai n'est vraiment pas celui que nous espérions. Un seul document était joint en annexe au rapport de cette session : le « fameux livre blanc ». Je dis « fameux » car, c'est un document, voté sous le précédent mandant (je pense que nos nouveaux collègues doivent apprécier

Ouverture de la séance plénière

02/02/2024

Intervention de Karine Duval

et il est la référence obscure brandie lorsque l'on pose une question sur les collèges ! Pourtant, c'est un document qui commence déjà à vieillir et qui est loin d'être parfait et à la hauteur des enjeux qui sont devant nous. S'il a le mérite de dresser un diagnostic des collèges, il s'immisce certainement trop dans un champ qui n'est pas le nôtre, la pédagogie, et il a abouti à mettre les établissements en concurrence les uns avec les autres. A l'heure où seules les synergies et les complémentarités peuvent porter des dynamiques, c'est un fait dommageable. Il est, en plus, loin d'être complet dans l'étude de l'ensemble des enjeux que doit relever notre système éducatif dans les années à venir puisqu'il ne propose que des pistes d'actions qui relèvent exclusivement des établissements.

Après ce premier préambule sur la forme, un second préambule sur le fonds où nous souhaitons rappeler quelques principes importants à nos yeux :

L'École c'est l'outil de l'émancipation. Ce dont a besoin la République, c'est d'esprits libres et élevés.

Il faut faire attention à ne pas réduire l'école à sa dimension utilitaire : le vivre ensemble, la pensée par soi-même et les valeurs de la République doivent se faire dans la sérénité et dans de bonnes conditions.

Le collège c'est le lieu où se joue en partie l'avenir des jeunes générations, un âge clé dans le développement des enfants devenant adolescents. Des jeunes à qui l'on va demander de déjà choisir une orientation, pour leurs études et pour leur vie. C'est en ce sens que le département possède un levier d'action important pour accompagner les conditions d'apprentissage et lutter contre les déterminismes sociaux et territoriaux.

Les collèges sont de notre responsabilité, au travers de nos compétences définies par le code de l'éducation et les lois de décentralisation. Il est crucial de répondre aux exigences républicaines en plaçant l'éducation au centre de nos préoccupations. La bataille constante pour des moyens adéquats, un personnel encadrant suffisant et des conditions de travail appropriées est essentielle pour garantir la qualité de l'enseignement. La promotion de la mixité sociale et de l'hétérogénéité contribuent également à atteindre ces objectifs, dans le cadre des responsabilités accordées par la loi, telles que la décentralisation et la sectorisation.

De plus, au regard de notre compétence, il nous revient de contribuer à la réussite des collégiens du département en favorisant l'environnement d'éducation qui est un point essentiel pour favoriser l'apprentissage.

Pour continuer d'entrer un peu plus encore dans le cœur du sujet, aujourd'hui au regard de la démographie et des projections à l'horizon 2030 il est indispensable de redéfinir le collège comme lieu de vie et objet bâti en questionnant ses fonctionnalités.

Vous aviez fait un travail partenarial avec l'éducation nationale sous le précédent mandant : un principal de collège avait été mis à disposition 3 ans pour réaliser un audit et permettre la réalisation, comme je le rappelais tout à l'heure, du livre blanc annexé au rapport. Et j'insiste, ce livre blanc n'est pas quelque chose de nouveau... il fait déjà partie des textes adoptés par notre assemblée. Pendant les 3 années de son élaboration, tous les acteurs avaient été entendus.

Depuis le début de la mandature nous réclamons le projet jeunesse et l'ambition collège. Il s'agit, pour nous, d'une des compétences premières du Conseil départemental pour laquelle une politique volontariste, engagée, ambitieuse est nécessaire. Nous n'avons rien vu venir, sauf il y a quelques mois, avec une présentation des perspectives par bassin éducatif... suivie d'une réunion avec l'éducation nationale. Cette fenêtre d'information s'est refermée bien vite lorsque vous avez choisi de ne pas porter ce débat en assemblée plénière et publique au nom de la proximité et en polarisant le sujet sur la fragilité de certains collèges et le spectre de la fermeture d'établissements.

Ce débat que nous avons aujourd'hui obtenu en session porte sur l'avenir des collèges et donc concerne tous les manchois car il en va de l'avenir des jeunes qui doivent avoir le droit de choisir leur avenir leur parcours. C'est notre responsabilité, au travers de nos compétences, d'être à la hauteur de l'idéal Républicain chacun à sa place avec ses responsabilités. L'État a les siennes et nous ne cesserons de batailler pour que les moyens alloués : personnel encadrant, nombre d'élèves par division, conditions de travail soient à la hauteur des enjeux mais aussi que la mixité sociale et que l'hétérogénéité soient la règle.

C'est donc avec les responsabilités que la loi nous a donné que nous devons choisir

comment agir pour l'avenir des collèges publics de notre département en nous appuyant sur notre rôle premier d'ensemblier des politiques sur le territoire. C'est pourquoi nous appelons aujourd'hui solennellement à la création des Assises départementales de l'Éducation. C'est une de nos propositions. Je vais maintenant vous exposer quelques éléments de ce que nous, nous proposons. Et, comme vous le verrez, et pour contrer des critiques entendues de certains qui souhaiteraient nous enfermer dans un rôle, si nous avons demandé cette séance, ce n'était en aucun cas pour faire un « coup politique » ! Ceux qui ont pu dire cela n'ont pas dû m'écouter depuis ma première intervention ici en début de mandat. N'en déplaise donc aux caciques de la politique, nous sommes ici pour travailler, pour proposer, pour débattre, pour faire avancer les choses, pour tendre des mains, pour porter une ambition pour notre Manche.

En quelques diapositives que nous vous envoyons par mail, je vais vous exposer notre méthode pour définir le devenir des collèges dans la Manche. .

Texte



Vidéo



A télécharger

> Présentation du plan « Collèges d'avenir 20.30.50 »

Puisqu'il était compliqué pour le Président de séance d'autoriser notre groupe à projeter la présentation que nous avions préparée, nous l'avons envoyée par mail à l'ensemble des élus. Nous reprenons les diapositives de cette présentation à la fin de la lettre et elle peut être télécharger grâce à ce code.

Présentation



Débat sur l'avenir des collèges publics

Conseil départemental de La Manche
Groupe de la gauche sociale et écologiste



« Monsieur le Président, je vous avoue que je suis un peu désespéré par la tournure des débats parce que j'ai l'impression qu'on est plutôt dans un bilan de ce qui est fait depuis « x » années par le département auprès des collèges. On regarde le passé alors que nous étions plutôt là, ce matin, pour se tourner ensemble pour regarder vers l'avenir ! Donc qu'on se le dise directement, est-ce qu'on est là pour faire le bilan de ce qui a été fait par le Département ? Et je ne le nie pas. Et d'ailleurs ça a été dit, le Livre blanc a été voté à l'unanimité, ce qui veut dire que nous l'avons voté à l'époque, avec un certain nombre d'objectifs

[Retranscription]

Intervention de Dominique Hébert

> Recentrons la discussion autour de l'objet de ce débat !

et de plans d'actions qui étaient partagés. Aujourd'hui, ce matin l'objectif c'est quand même de regarder autre chose : le devenir des collèges.

On vous a proposé une méthodologie autour de « 2020 » pour les collèges du 21^e siècle. Il y a quand même des travaux qui ont été faits par le ministère de l'éducation nationale sur le concept du collège du 21^e siècle. Ça vaudrait peut-être le coup de regarder et de s'y intéresser. Du collège horizon « 2030 » par rapport au mur démographique qu'on a déjà évoqué et sur lequel on fait des constats partagés. Et le collège « 2050 » avec des obligations légales en termes de neutralité carbone.

Ce matin, depuis tout à l'heure, j'ai l'impression plutôt d'entendre une forme d'autosatisfecit sur ce qui est fait en direction des collèges. Moi je voudrais juste nuancer quand même 2-3 choses ! Quand on regarde le graphique des financements des départements dans les collèges par élève, le département de la Manche avec 502€ par élève est 78^e au classement

national. Donc arrêtons de nous gargariser, arrêtons de faire de l'autosatisfaction. Travaillons collectivement et débâtons de la méthode pour construire le collège de demain, pour permettre les objectifs que nous partageons sur l'émancipation des élèves, leur réussite éducative, les conditions de travail et d'apprentissage pour les élèves et pour les enseignants. Ce sont tous ces éléments sur lesquels nous souhaitons débattre ce matin. Ce n'est pas « est ce que la web radio c'est bien ou pas » ? Franchement ce n'est pas, pour moi, le sujet de ce matin. Donc est-ce qu'il serait possible de recentrer le débat sur le sujet essentiel qui doit nous occuper : celui du devenir des collèges du Département de la Manche ? »

Vidéo



Débat sur l'avenir des collèges publics

Conseil départemental de La Manche
Groupe de la gauche sociale et écologiste



[Retranscription]

Intervention de Karine Duval

> Les collèges sont dans un écosystème

Tout ce qui s'est dit aujourd'hui est important. Ce qu'il est important de retenir et je vais répondre à Nicole [Godard]. C'est que l'on voit bien que débat il y a, au moins une amorce et que de toute façon le sujet va perdurer, il va falloir trouver des solutions, des façons de travailler ensemble. Moi je rebondis sur 2 choses. Nicole [Godard], par

rapport à ce que tu as évoqué, les collèges sont dans un écosystème, c'est clair et c'est bien l'intérêt de travailler avec les acteurs du territoire. J'ai entendu parler de transport. Effectivement il y a les compétences transport. J'ai entendu parler de taux d'occupation des collèges et notamment d'un espace de stockage. On pourrait se dire, si nous,

dans notre écosystème territorial, on veut que notre collège soit attractif, c'est peut-être avec les partenaires du sport comme tu l'as dit, Grégory [Galbadon]. C'est peut-être aussi, comme tu l'as dit Catherine [Brunaud-Rhyn], avec tous les investissements que l'on fait sur le culturel, plutôt remplir le collège avec des associations sportives et culturelles plutôt que d'en faire des espaces de stockage ! C'est de voir, effectivement, en face toute la politique du logement ; Quels sont les projets sur un territoire ? Et c'est bien pour cela que l'on a voulu élever le débat et pas se dire petit collège / fermeture. La proximité. Nicole [Godard] c'est aussi ça.

Après, sur la qualité des collèges et les taux de réussite : Je vais me prêter un exercice que je ne fais pas souvent. Mais quand on arrive élu pour représenter le peuple, on arrive avec son parcours, avec son travail, avec ses valeurs. Et là je vais prendre ma casquette de politique avec un travail d'enseignant. Le brevet des collèges 100% de réussite, on en pense qu'on en veut. C'est le résultat de tout un parcours avec un pourcentage qui reflète des compétences acquises tout au long de la scolarité. Ce n'est pas un examen terminal. Ce qui fait la valeur ajoutée et la qualité de l'enseignement, l'éducation le définit par des critères, des critères de valeur ajoutée par rapport aux attendus qu'on peut avoir par rapport à un bassin de population, des catégories socioprofessionnelles. On attend un

résultat. On a un résultat qui arrive et là on voit la valeur ajoutée des collèges. Il ne s'agit pas de l'évoquer aujourd'hui puisque l'idée n'est pas de dire c'est bien ou ce n'est pas bien : c'est quelle ambition derrière tout ça ? Quelle ambition pour la jeunesse, est-ce qu'on leur offre toutes les chances ? Et tu l'as dit, Axel [Fortin-Larivière], comment avec cette proximité on a une égalité des



chances, on a un moyen d'action. Je l'ai dit en préambule, si on est à la manœuvre, si on est assembleurs de ces politiques, puisque l'on a aussi, dans nos compétences, la sectorisation, si l'on met les gens autour de la table, si l'on a l'initiative, on a les moyens de négocier des choses avec l'éducation nationale parce que dans les petits collèges, effectivement, il y a des taux d'encadrement privilégiés. Est-ce que c'est une aberration ? Je ne le pense pas. À nous de défendre cette proximité, d'avoir, en face, une politique volontariste en disant à l'éducation nationale : nous on a fait le travail, vous aussi vous devez le faire en mettant des moyens à la hauteur

des attentes et à la hauteur de la constitution de notre département rural, urbain, périurbain, avec des zep rurales, des zep en ville et des publics qui ont tous le droit à la même chance. Je pense que c'est là l'enjeu.

J'ai cité plein de gens, je ne vais pas reprendre les propos de Dominique [Hébert] que ce sont les miens. Mais je pense qu'effectivement là on a quelque chose à faire et c'est à nous d'être à la manœuvre. C'était le message que je voulais porter et je vous remercie. Alors j'ai bien entendu, c'est normal, on fait des choses. L'action éducative du département sur les collèges, la politique volontariste sur les parcours éducatifs, jamais on a dit que ce n'était pas bien. Qui pourrait le dire ? Mais c'est vraiment sur la fédération d'un projet, un PESL (Projet Educatif Social Local) départemental au niveau des collèges, comme on peut le faire sur le premier degré qu'il faut. Voilà mon message c'est : Allons-y !

Je vous remercie pour votre patience et votre écoute. »

Vidéo



Débat sur l'avenir des collèges publics

Conseil départemental de La Manche
Groupe de la gauche sociale et écologiste



Cher.e.s Collègues,
Vivre sa scolarité autrement... beau slogan n'est-ce pas ? Je souhaitais profiter de ce débat pour apporter une petite pierre supplémentaire à la réflexion à engager sur l'avenir des collèges dans notre département. Dans la Manche, 4 collèges ont un internat labellisé « internat d'excellence » par le ministère de l'éducation nationale sur demande de l'académie. Une appellation certes un peu pompeuse mais qui sous-entend égalité des chances pour tous les enfants. Cette notion d'égalité des chances est importante à mes yeux.

L'objectif des internats d'excellence est d'accompagner les collégiens au plus près de leurs besoins éducatifs et pédagogiques en offrant un cadre propice au travail.

Les internats d'excellence

02/02/2024

Intervention de Frédérique Boury

Les internats sont des lieux d'épanouissement et de réussite scolaire selon la présentation de l'Education Nationale. Contrairement aux idées reçues, le label « Internat d'excellence », n'est pas réservé ni à une « élite » ni aux élèves aux parcours atypiques. En effet, ce label valorise les établissements qui, de par leur organisation, leur localisation, leurs objectifs et les projets qu'ils proposent, mettent à disposition des élèves les meilleures conditions pour réussir leurs projets de vie loin des clichés du pensionnat d'il y a 50 ans.

Levier de justice sociale et de dynamisme des territoires, l'internat d'excellence est bien plus qu'une solution d'hébergement. C'est un projet pédagogique ambitieux, qui permet un mode de fonctionnement adapté aux besoins des élèves et de leurs familles. Il offre aujourd'hui aux collégiens la possibilité d'une mobilité, en étant

hébergés dans un cadre d'études propice aux apprentissages.

Les 4 internats que compte notre département doivent être valorisés et servir d'exemple de solutions à proposer dans le cadre d'une réflexion sur l'avenir des collèges comme Karine Duval vient de l'évoquer. A ce titre il est essentiel qu'ils bénéficient d'un accompagnement financier important pour la construction ou la rénovation de bâtiments, là où c'est nécessaire, dans le cadre du programme de co-financement État-collectivités locales « France relance ».

Merci pour votre attention.

Texte



Vidéo



Débat sur l'avenir des collèges publics

Conseil départemental de La Manche
Groupe de la gauche sociale et écologiste

[Retranscription]

Intervention de Dominique Hébert

> L'expérience cherbourgeoise et le débat sur le privé



« Rapidement pour répondre à Axel [Fortin Larivière] sur les collectivités. Au niveau de Cherbourg en Cotentin, on a, depuis 2018 un schéma directeur des écoles publiques qui est public et qui donne une projection sur le temps long puisque c'est un document qui a été travaillé avec des prospectives sur 3 mandats. Donc ça donne à voir en termes de réflexion. Évidemment, Cherbourg en Cotentin pourra partager ses réflexions au niveau de ses écoles élémentaires.

Par rapport au débat sur les écoles privées, il y a aussi un débat qui se joue au niveau national. Je regarde nos 2 parlementaires parce que ce n'est pas forcément la compétence

du Conseil départemental. Nous on finance les collèges privés parce que c'est une obligation légale. On doit leur donner le même montant que ce que l'on dépense pour les collèges publics. Donc on doit verser ces mêmes montants par élève aux collèges privés. On a un certain nombre de parlementaires de gauche qui se battent pour que l'on mette des objectifs en face de ces subventions. Quand on subventionne des associations, on leur met des conventions d'objectifs. Dans les écoles privées, on pourrait avoir aussi des objectifs, par exemple autour de la mixité sociale. Mais je pense que ce n'est pas le lieu de ce débat. Je crois que c'est aussi à voir au niveau national sur ces enjeux de financement des écoles et collèges privés. »

Vidéo



[Retranscription]

Stéphanie Coupé

> L'effectif de doit pas être le seul critère



L'avenir d'un établissement scolaire, qu'il soit public ou privé, ne se résume pas à son effectif. La situation géographique est un autre critère à prendre en compte.

« Oui, juste je voulais dire qu'il me semblait, effectivement, au vu des différents échanges et au vu de ce qui a été dit, la question du privé était envisagée dans la globalité puisque bien sûr la réflexion elle est globale et que pas seulement petit effectif, grand effectif. Dans cette réflexion il faut prendre effectivement en compte le privé, le fait de la situation géographique de l'établissement comme Brigitte [Léger-Lepaysant] nous l'a rappelé. Et donc à partir de ce moment-là, la question [de l'enseignement privé] n'est pas à inscrire précisément et j'imagine qu'on en prendra compte. Et effectivement l'aspect bâtiminaire pour le privé, malheureusement, on n'aura pas d'impact et on ne pourra pas y toucher. »

Débat sur l'avenir des collèges publics

Conseil départemental de La Manche
Groupe de la gauche sociale et écologiste



« Monsieur le Président. Juste quelques mots. Je voulais réagir aux propos de notre collègue Philippe Gosselin parce que je voulais dire que j'étais à 100% d'accord avec ce qu'il a dit. Et je pense que c'était une bonne chose aussi de rappeler que l'on a des enseignants, des agents du département, etc... Toute une communauté qui travaille dans les collèges et qui fait un travail remarquable. Je pense

[Retranscription]

Intervention de Dominique Hébert

> Un débat nécessaire et utile

que c'était important aussi de le dire. Je voulais aussi appuyer ce point-là pour ne pas laisser penser qu'il y a aujourd'hui une situation dramatique dans les collèges de la Manche, ce qui n'est pas le cas, on est d'accord. Par contre comme il l'a dit, là aussi on a un point d'accord et je crois qu'il est collectif à la vue de la teneur des débats, même si j'étais un peu impatient en début de session, mais les débats sont là et je m'en réjouis. Nous avons un principe de réalité devant nous avec un mur démographique. Aujourd'hui, Karine [Duval] le disait en début de matinée, nous avons environ moins 100 élèves par an dans les collèges et à partir de l'année scolaire 2024 c'est moins 400. Donc ce n'est pas la même musique ! J'en parlais tout de suite avec Carine [Mahieu], on le voit dans nos

écoles cette baisse démographique. Comme l'a dit le président, cette baisse démographique dans les écoles, c'est la baisse de demain, dans quelques années dans les collèges. Et comme l'a dit Philippe [Gosselin], décidément, nous avons beaucoup de terrain d'entente ce matin - ça change peut-être d'un certain nombre d'autres moments, mais tout arrive à qui sait attendre - « gouverner, c'est prévoir ».

Ce matin, moi, je me réjouis quand même et il faut aussi rendre hommage à notre groupe si cette matinée se déroule ainsi. On souhaitait qu'il y ait des débats qui soient utiles. C'est bien au moins, et comme le souhaitait notre collègue Philippe [Bas], il souhaitait que l'on ait des débats utiles. Je crois que ce matin ils l'ont été puisque ça permet de sortir du statu quo sur lequel nous étions au mois

Séance extraordinaire du Conseil départemental > 2 février 2024

de décembre pour aujourd'hui faire un travail collectif et pas seulement replier le département sur lui-même dans son silo. Il s'agit bien de savoir comment on travaille avec l'ensemble des acteurs de la communauté éducative, l'ensemble des collectivités locales de façon à prendre la problématique dans sa globalité puisque le collège, il est dans un environnement. Les élèves sont aussi dans un environnement. Comment on tient compte de tout cet environnement de façon à atteindre des objectifs qui sont, je crois, partagés autour de la mixité sociale, la réussite éducative, l'égalité, la chance d'avoir une offre éducative sur nos territoires de qualité. Et puis à travers des enjeux, on l'a vu ce matin, qui seront à discuter dans le cadre des groupes de travail comme la mobilité. Le PESL [Projet Educatif Social Local] peut être départemental. Ça peut être quelque chose d'intéressant. Les investissements pour l'avenir dans les collèges et évidemment les moyens humains à mettre dans les collèges au niveau de l'éducation nationale. Et je crois qu'il n'y a pas que les médecins qui ont envie d'avoir une offre de proximité [propos en réponse à une intervention

précédente]. C'est tout le monde qui souhaite avoir une offre à proximité. Mais ce que les médecins comme tous les autres parents, souhaitent avoir surtout, c'est une offre de qualité qui permette la réussite de leurs enfants pour pouvoir choisir leur avenir et qu'ils



soient épanouis grâce à la qualité des enseignements prodigués dans nos collèges. C'est bien ça qui doit nous mobiliser. Je voulais quand même dire, en tant qu'élus responsables, on n'a pas toujours des choix faciles à faire. Ça fait partie du jeu, de quand on s'engage. Parfois, il y a des choses bien, on est content de les annoncer, mais parfois il y a des choses un peu plus difficiles et là je crois que c'est vraiment le cas. Le sujet n'est pas simple mais en en totale responsabilité,

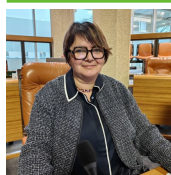
comme le dit Philippe [Gosselin] « gouverner c'est prévoir ». Gouverner, c'est aussi anticiper aujourd'hui pour ne pas subir demain, et je crois que c'est collectivement, il faut qu'on arrive à travailler, se mettre autour de la table, qu'elles que soient les sémantiques. Mais au moins qu'on se mette autour de la table sur des groupes de travail. Et je pense qu'il faut que ce soit le département qui reste à la manœuvre et qui pilote ces groupes de travail. Il ne faut pas forcément demander au préfet que ce soit lui qui soit au pilotage. C'est notre compétence légale, donc c'est à nous d'être au pilotage. Néanmoins, on peut associer le préfet, les services de l'État et tous les acteurs qui vont nous permettre de produire un travail partagé de qualité et qui soit compris par les habitants, les enseignants et toute la communauté éducative.

Merci pour les échanges de cette matinée. »

Vidéo



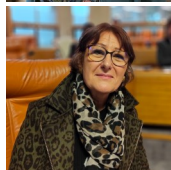
Vos élus



Karine Duval
Cherbourg-En-Cotentin 2
Présidente du groupe
Commission :
Affaires générales



Frédérique Boury
Les Pieux
Commission :
Action sociale



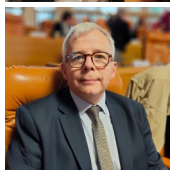
Odile Lefaix-Véron
Cherbourg-En-Cotentin 4
Commission :
Action sociale



Pierre-François Lejeune
Cherbourg-En-Cotentin 1
Vice-Président du groupe
Commission :
Action sociale



Stéphanie Coupé
Cherbourg-En-Cotentin 5
Commission :
Appuis aux territoires



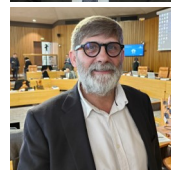
Gilles Lelong
Cherbourg-En-Cotentin 5
Commission :
Attractivité et numérique



Emmanuelle Bellée
Cherbourg-En-Cotentin 1
Commission :
Attractivité et numérique



Dominique Hébert
Cherbourg-En-Cotentin 4
Commission :
Appui aux territoires



Thierry Letouzé
Cherbourg-En-Cotentin 2
Commission :
Nature et infrastructures

Contacts

Courriel : groupe.gse50@manche.fr
Tél : 02 33 05 97 92

Courrier : Conseil départemental de la Manche, 50050 Saint-Lô Cedex

Collaborateur du groupe

Martial Defoy : martial.defoy@manche.fr

Twitter : @gse_cd50

Facebook : facebok.com/gse.cd50

La lettre

Cette lettre peut être téléchargée sur notre site : www.gse50.fr/lettres

N° 8 > février 2024

Directrice de publication : Karine Duval

Le clin d'oeil



Dès le mois de décembre nous avons réagi à l'absence annonce de débat sur l'avenir des collèges alors qu'il s'agit d'une de nos principales compétences et que nous trouvions anormal qu'une minorité de la majorité décide pour l'ensemble du Conseil départemental. Nous avons été élus pour débattre !

Débat sur l'avenir des collèges publics

Conseil départemental de La Manche
Groupe de la gauche sociale et écologiste

Consultez la présentation de la méthodologie que nous proposons en annexe de cette lettre.

L'avenir des collèges publics dans le département de la Manche

Constats, objectifs, méthodologie

Conseil départemental de la Manche

Séance extraordinaire du 2 février 2024

Groupe de la gauche sociale et écologiste

LES CONSTATS

- Baisse constante des effectifs : -115 élèves par an sur les 5 dernières rentrées
- Accélération du mouvement de baisse à partir de la rentrée 2024 pour approcher les -400 élèves par an
- Une baisse des effectifs inégale sur le territoire
- Une baisse prévisible des moyens de l'éducation nationale
- Un vieillissement des bâtiments qui peuvent ne plus être en adéquation avec les nouvelles méthodes pédagogiques
- La nécessité de préparer l'échéance de 2050 sur la neutralité carbone des bâtiments publics
- Le besoin de proximité des services publics autour de pôles correspondant à la physionomie du département

LES OBJECTIFS

- Favoriser la réussite éducative des élèves
- Se battre pour l'égalité des chances
- Permettre une orientation choisie
- Apporter, en plus des savoirs fondamentaux, une ouverture au monde, à la culture, à la citoyenneté
- Adapter les collèges aux besoins éducatifs des élèves et aux besoins d'accompagnement des familles
- Participer à l'attractivité des territoires par l'offre éducative
- Décloisonner la réflexion pour construire des projets partagés avec l'État et les autres collectivités ayant la compétence éducation
- Ne pas enfermer la discussion autour du sujet de la fermeture de certains établissements en fléchant, en avance, des établissements par l'élaboration de critères non partagés
- Construire un projet partagé pour l'avenir des collèges et de l'offre éducative dans notre département

• Lancement du plan « collèges d'avenir 20.30.50 »

- **20** pour les années 2000 > le collège du 21^{ème} siècle
- **30** pour 2030 > premier point d'étape important sur les orientations stratégiques du plan
- **50** pour 2050 > achèvement du plan pluri-annuel d'investissement pour adapter l'ensemble des bâtiments aux contraintes environnementales dans le respect de la loi énergie-climat de 2019 qui impose la neutralité carbone sur les bâtiments publics d'ici 2050.

LE PLAN « COLLÈGES D'AVENIR 20.30.50 »

Face à ces constats, nous devons dépasser les strictes considérations techniques et démographiques pour élargir la réflexion afin d'envisager le collège de demain, celui qui favorisera l'apprentissage et le bien-être de tous les élèves et celui qui sera adapté aux enjeux écologiques.

► **Élaboration du *Schéma Directeur des Collèges Publics de la Manche***

- Programme pluri-annuel d'investissements dans les collèges (PPI)

LE PLAN « COLLÈGES D'AVENIR 20.30.50 »

Débat sur l'avenir
des collèges publics

Conseil départemental de La Manche
Groupe de la gauche sociale et écologiste

Démarche participative, anticipative, volontaire, pilotée par le Conseil départemental tout en s'inscrivant dans une offre éducative coordonnée avec les acteurs locaux, avec l'État et l'Éducation nationale

Pour cela, en parallèle du plan :

- Lancement des assises départementales de l'éducation
- Elaboration d'un projet éducatif social local à l'échelle du Département

Dans ce cadre, négocier avec l'Éducation nationale le maintien des moyens pour améliorer les taux d'encadrement

LE PLAN « COLLÈGES D'AVENIR 20.30.50 »

Constitution d'un comité de pilotage

Constitution de groupes de travail autour de 10 thématiques ciblant les grands enjeux :

- ▶ Enjeu éducatif
- ▶ Enjeu numérique
- ▶ Enjeu alimentaire
- ▶ Enjeu sanitaire
- ▶ Enjeu inclusion
- ▶ Enjeu sociétal
- ▶ Enjeu territorial
- ▶ Enjeu bâtimentaire
- ▶ Enjeu environnemental
- ▶ Enjeu mobilités

Participent à ces groupes de travail : Le département, les élus locaux, l'Éducation nationale, les enseignants, les familles, les jeunes, les associations

LE PLAN « COLLÈGES D'AVENIR 20.30.50 »

Ces groupes ont pour objectif de collecter les regards, attentes et projections de chacun, de recueillir les problématiques d'un établissement scolaire rural ou urbain, les observations et avis des experts, pour les confronter, conforter et surtout enrichir la vision politique du "collège de demain"

Ils pourront s'appuyer, pour partie, sur l'audit réalisé ces dernières années afin de constituer le livre blanc